

Affouragement des vaches mères et de leurs veaux en Suisse

Andreas Scheurer* – De l’herbe à la viande ! Ce slogan figure sur le site internet de Vache mère Suisse. Les éleveurs de vaches allaitantes appliquent-ils ce slogan dans la pratique ? Quelle est la part d’herbe dans l’alimentation des vaches allaitantes et de leurs veaux ? C’est à ces questions qu’un travail d’étudiant de Marcel Albert de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) de Zollikofen a tenté de répondre par le biais d’une enquête en ligne.

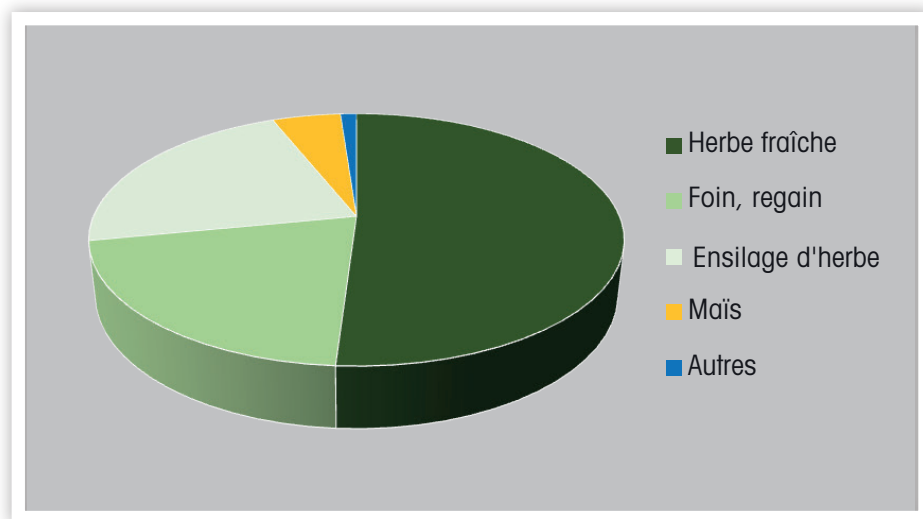


Fig. 1 : Composition en pourcentage de la ration de base des vaches allaitantes en été.

La Suisse est un pays d’herbages. Environ deux tiers des surfaces agricoles sont exclusivement consacrées à l’herbe, sans compter les surfaces d’estivage. L’herbe n’est pas adaptée à l’alimentation humaine et doit donc être transformée en lait et en viande par des ruminants. Les vaches allaitantes et leurs veaux sont donc prédestinés à manger de l’herbe et à en produire de la viande. Depuis le 1.1.2017, les directives du programme fédéral « Production de viande et de lait basée sur les herbages » (PLVH) sont obligatoires pour les programmes de marque de Vache mère Suisse. Cela signifie que les exploitations de plaine et des collines doivent nourrir leurs animaux avec au moins 75 % d’herbe (fraîche ou conservée), et même 85 % pour les exploitations situées dans les zones de montagne 1 à 4. L’utilisation d’aliments concentrés est limitée à 10 % de la ration. En 2012, avant l’introduction du programme PLVH obligatoire, Vache mère Suisse avait réalisé une enquête sur l’affouragement des troupeaux de vaches allaitantes. Cette enquête a montré qu’en moyenne 92 % de la ration totale des vaches allaitantes et de leurs veaux provenaient des prairies

et pâturages. Dans ce contexte, l’herbe fraîche représentait environ 50 % de la ration et 42 % des fourrages secs et de l’ensilage d’herbe 42 %.

Cette enquête a été renouvelée au début de l’année 2022. 433 exploitations ont rempli le questionnaire en ligne, dont 161 se trouvent en zone de plaine, 80 en zone des collines et 45, 72, 64 et 45 en zone de montagne 1-4. Comme certaines exploitations se trouvent dans plus d’une zone, elles ont été recensées deux fois.

Une grande part d’herbe dans la ration des vaches mères et de leurs veaux

Sur une année, la ration de base des vaches allaitantes se compose en moyenne de 96 % d’herbe (voir graphique 1). L’herbe fraîche, issue en grande partie des pâturages et d’une petite part d’herbe coupée affourragée en vert, représente environ 50 % de la ration annuelle, les 45 % restants étant constitués de fourrages conservés, de foin, de regain et d’ensilage d’herbe. En

zone de plaine, la part d’herbe est un peu plus faible (94 %), et d’autres fourrages complètent la ration avec environ 5 % d’ensilage de maïs ou de cubes de maïs plantes entières et environ 1 % de paille, de pulpe de betterave sucrière ou de pommes de terre. C’est dans la zone de montagne 4 que la part d’herbe est la plus élevée, avec plus de 99 %. En revanche, la part d’herbe fraîche est la plus faible dans la zone de montagne 4, ce qui s’explique par le fait que la période de végétation est plus courte en montagne. Si l’on ne considère que l’affouragement d’été, la part d’herbe fraîche est de 93 % dans la zone de montagne 4. À titre de comparaison, dans la zone de plaine et des collines, les vaches sont nourries en été avec environ 80 % d’herbe fraîche. Près des ¾ des exploitations de la zone de montagne 4 pratiquent la pâture intégrale pendant la période de végétation. Les veaux de vaches allaitantes sont également nourris avec beaucoup de fourrage de prairie. En moyenne sur les 433 exploitations, l’herbe représente près de 94 % de leur ration de fourrage de base. Un peu plus de 5 % sont constitués d’ensilage de maïs et de cubes de maïs plante entière, et à peine 1 % d’autres fourrages de base. Comme pour les vaches, la part d’herbe est la plus faible en plaine (90 %) et augmente ensuite jusqu’à la zone de montagne 4 pour atteindre près de 99 %. La part de maïs dans la ration de base des veaux est également plus élevée que celle des vaches. La ration des veaux contient environ 9 % de maïs dans la zone de plaine, 8 % dans la zone des collines et entre 3,7 et 0,6 % dans la zone de montagne 1-4. Comme il n’est généralement pas possible de cultiver soi-même le maïs dans la zone de montagne, il n’est pas rentable pour ces exploitations d’acheter de l’ensilage de maïs.

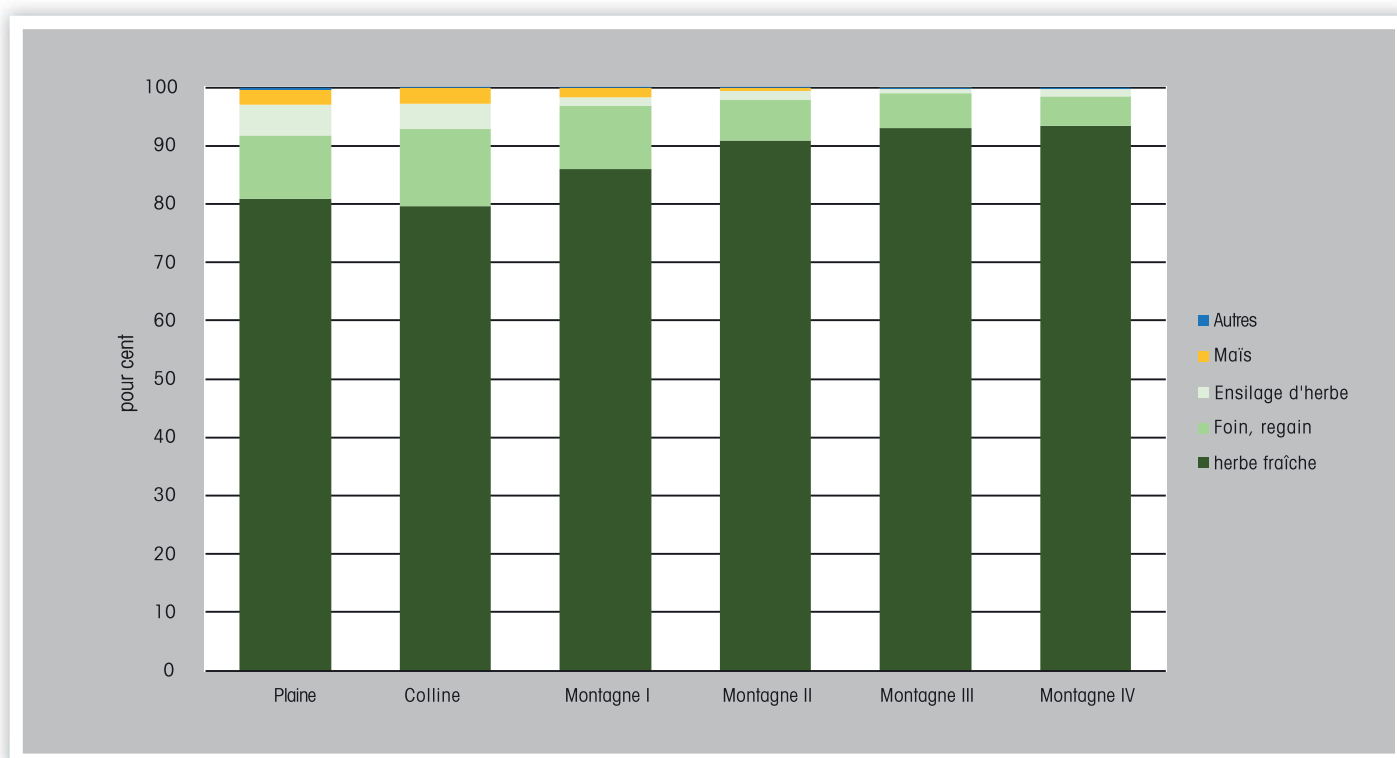


Fig. 2 : Répartition par zone des exploitations affourageant exclusivement de l'herbe

Du concentré seulement pour les veaux

Sur les 433 exploitations interrogées, seules huit utilisent un peu de concentrés pour les vaches. La situation est différente pour les veaux à qui près d'un tiers des exploitations affouragent des concentrés. La part des exploitations qui utilisent des aliments concentrés est la plus élevée en plaine (41 %), suivie de la zone de montagne 4 (38 %). Dans les autres zones, la part des exploitations distribuant des aliments concentrés se situe entre 23 et 28 %. La quantité d'aliments concentrés utilisée est en moyenne d'environ 250 g par veau et par jour, ce qui correspond à environ 6 % de la ration totale pour une consommation de 3,5 kg de MS. La plupart des exploitations qui distribuent des aliments concentrés utilisent un mélange de céréales. Les mélanges de céréales apportent de l'énergie à la ration. Cela peut avoir du sens, selon les cas, pour obtenir une meilleure couverture de graisse sur la carcasse. Dans le cas de la production de Natura-Veal en particulier, un aliment concentré à forte teneur énergétique permet d'améliorer la couverture de graisse. Parmi les exploitations qui utilisent des aliments

concentrés, environ la moitié produisent du Natura-Veal. Un quart des exploitations qui utilisent des aliments concentrés en distribuent au maximum 100 g par jour. Certains chefs d'exploitation ont écrit que les concentrés n'étaient utilisés que pour attirer les animaux.

Un tiers des exploitations affouragent seulement de l'herbe

Les troupeaux de vaches allaitantes des exploitations interrogées sont en très grande partie nourris à l'herbe. 141 exploitations affouragent exclusivement de l'herbe, ce qui correspond à un tiers des exploitations interrogées. En zone de plaine, un cinquième des exploitations interrogées nourrissent leurs troupeaux exclusivement à l'herbe, contre 87 % en zone de montagne 4 (voir illustration). En zone de plaine, il existe, outre l'herbe, de nombreuses autres possibilités d'alimentation des vaches allaitantes, notamment l'ensilage de maïs, comme décrit plus haut. Comme les concentrés, l'ensilage de maïs apporte de l'énergie à la ration, ce qui a un effet positif sur la couverture de graisse des

carcasses. De plus, le maïs donne un bon rendement même les années sèches et peut donc être considéré comme une sorte d'assurance. Même avec une très bonne prairie artificielle, il n'est jamais possible de récolter autant de matière sèche qu'avec le maïs, même en année normale. De plus, parmi les fourrages conservés, l'ensilage de maïs est le moins cher. Mais le revers de la médaille, c'est que le maïs se trouve sur des terres arables qui pourraient également être utilisées pour cultiver des aliments pour l'homme. Il y a donc une concurrence alimentaire. Dans de nombreuses exploitations de la région de plaine, des sous-produits issus de la production alimentaire sont utilisés pour l'alimentation des animaux en plus de l'herbe. Il s'agit notamment de pommes de terre qui ont été déclassées, ainsi que de légumes et de fruits qui ne répondent pas aux exigences du marché.

Augmentation de la part d'herbe de la ration au cours des dix dernières années

La part d'herbe dans les rations des vaches allaitantes et de leurs veaux a légèrement augmenté au cours des dix dernières années,

passant en moyenne de 93 % à 96 % (voir figure 3) et ceci au détriment de l'ensilage de maïs. C'est surtout en plaine et dans la région des collines que l'on utilise moins de maïs. Étonnamment, la part d'herbe fraîche dans les rations a légèrement diminué entre 2012 et 2022. Il y a notamment une différence de 4 % dans la région des collines. Il n'est pas facile de trouver une explication à cela. Peut-être est-ce dû au fait que les troupeaux ont augmenté au cours des dix dernières années et que les pâturages ne suffisent plus à nourrir les animaux. En ce qui concerne les fourrages conservés, il y a également eu des changements. Dans toutes les zones, on distribue davantage de fourrage sec et moins d'ensilage d'herbe. Une explication possible est que de nombreuses exploitations sont passées de la production laitière à l'élevage de vaches allaitantes et comme ces exploitations produisaient auparavant du lait sans ensilage pour la fabrication de fromage, elles étaient équipées pour la production de fourrage sec, voire même d'un séchoir. Ces infrastructures continuent d'être utilisées aujourd'hui et il n'y a pas lieu d'investir dans un autre processus de conservation.

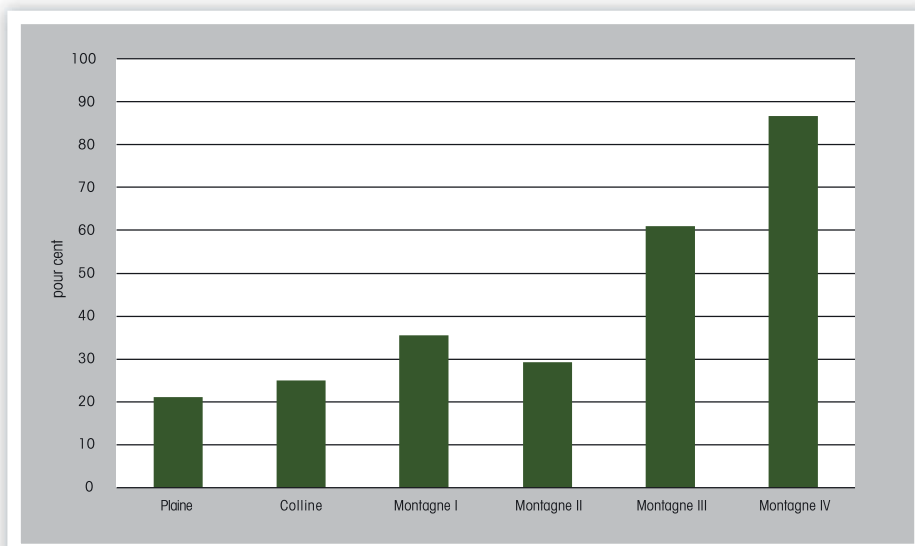


Fig. 3 : Comparaison des rations de fourrage de base de la vache et du veau entre 2012 et 2022

La devise de Vache mère Suisse « De l'herbe à la viande » est appliquée par les éleveurs de vaches mères. La part de maïs ainsi que les concentrés distribués sont en recul. Un tiers des exploitations nourrissent leurs vaches mères et leurs veaux exclusivement à l'herbe. La concurrence alimentaire avec l'alimentation humaine est faible. Un

autre point positif est l'impact bénéfique de l'affouragement à l'herbe sur la qualité des graisses. La teneur en précieux acides gras oméga-3 est nettement plus élevée chez les bovins nourris principalement, voire exclusivement, à l'herbe. La viande issue de l'élevage allaitant est saine, ne fait pas concurrence à l'alimentation humaine et a en outre un goût excellent. ■

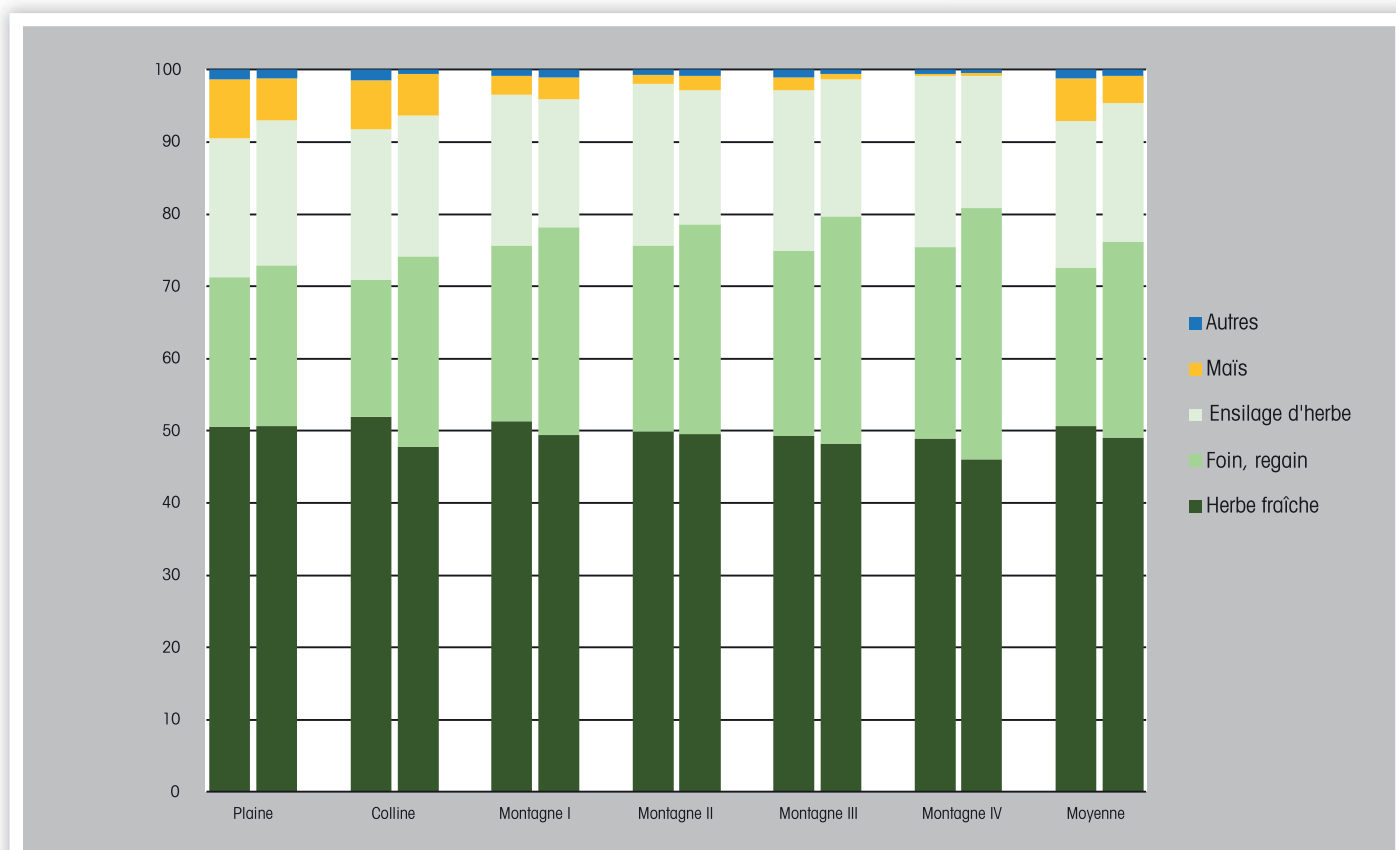


Fig. 4 : Ration de base des vaches et de leurs veaux 2012 et 2022